

## **BULLETIN D'INFORMATION PUBLIE PAR LA MUNICIPALITE DE SAINT-AUBERT**

14, rue des Loisirs, Saint-Aubert (Québec) GOR 2R0 - Tél.:(418)598-3368 - Téléc.:(418)598-3369

4 août 2011

Volume 20 numéro 6

### **PRÉPOSÉ À LA CONCIERGERIE ET À L'ENTRETIEN SALLE COMMUNAUTAIRE DE L'ÉCOLE AUBERT-DE-GASPÉ**

La municipalité de Saint-Aubert est à la recherche d'une personne désireuse d'occuper le poste de préposé à la conciergerie et à l'entretien de la salle communautaire de l'école Aubert-de-Gaspé.

La personne retenue devra exécuter différentes tâches dont les principales sont les suivantes :

#### **Volet conciergerie :**

- ouvrir et fermer les locaux pour une location;
- monter la salle communautaire selon le plan désiré;
- ramasser l'ameublement et les équipements après une location;
- faire l'entretien ménager du vestiaire, des aires communes, de la salle communautaire, des toilettes, de la cuisine et du bar;
- toutes autres tâches connexes.

#### **Volet entretien :**

- entretenir les équipements municipaux tels portes, fenêtres, armoires, etc, afin d'en assurer le bon fonctionnement;
- procéder au balayage des trottoirs et des entrées communautaires;
- procéder au déneigement des entrées de même que la passerelle donnant accès aux locaux communautaires;
- toutes autres tâches connexes.

La personne recherchée devra être honnête, dévouée et disponible en plus d'aimer les contacts fréquents avec le public.

Le travail est à temps partiel occasionnellement de jour mais principalement de soir et durant les fins de semaine, le tout en fonction du nombre de locations effectué. Une rémunération de base mensuelle de 250 \$ est allouée au préposé en plus d'une allocation variable lors de chaque activité en fonction des besoins exprimés par les locataires.

La date d'entrée en fonction est le 1<sup>er</sup> septembre 2011.

Les personnes intéressées peuvent obtenir une copie du contrat de travail à être conclu avec la municipalité. Ce dernier explique en détail la nature du travail proposé ainsi que les modalités reliées au poste et à la rémunération.

Le dépôt des candidatures se fera jusqu'à 16h00 le 22 août prochain au bureau de la municipalité 14, rue des Loisirs. Les personnes doivent transmettre leurs coordonnées et nous faire part de leur expérience dans ce type de travail. Les candidatures seront acceptées en personne, par la poste, par télécopieur au 418-598-3369 ou par courriel à l'adresse suivante : [administration@saint-aubert.net](mailto:administration@saint-aubert.net).

Vous pouvez obtenir plus d'information en nous contactant par téléphone au 418-598-3368 ou à l'adresse électronique citée précédemment.

## GESTES DE CIVISME

La saison estivale est la période privilégiée pour recevoir parents et amis lors d'un rassemblement extérieur.

Permettez-nous de vous rappeler quelques consignes de base afin de passer un bel été dans le respect de votre entourage :

- demander à vos invités de ne pas stationner leur véhicule dans l'entrée des voisins ou sur la rue face à leur résidence à moins que vous n'ayez une entente avec ceux-ci;
- éviter la musique trop forte qui pourrait incommoder votre entourage, l'heure maximale étant de 22h00;
- éviter les feux, même dans des foyers sécuritaires, lorsqu'il y a présence de vent et que celui-ci entraîne la fumée vers vos voisins, spécialement lorsque ceux-ci sont à l'extérieur;
- ne pas utiliser de lumières dont la puissance et la portée pourraient incommoder votre entourage;
- ne pas utiliser de tondeuses, de coupe-bordures ou autres outils d'entretien bruyants lorsque votre voisin est l'hôte d'un rassemblement de personnes et principalement à l'heure des repas. Les travaux d'entretien de terrains peuvent très bien s'effectuer un autre jour ou à une autre heure sans provoquer de la friction inutile.

En vertu du règlement municipal sur les nuisances, nous vous rappelons que vous pouvez contacter la Sûreté du Québec afin de porter plainte pour des bruits ou évènements excessifs. Une amende de 200 \$ peut être imposée aux contrevenants.

Toutefois, avant d'en arriver à ce geste, pourquoi ne pas avoir une bonne conversation avec votre voisin?

Bon été!

## À VENDRE - FORMES D'ACIER POUR BORDURES

La municipalité désire se départir de 30 sections de métal, d'une longueur de 10 pieds chacune, destinées à construire des bordures de rues ou chaînes de trottoirs. Chaque section de métal moulée a une hauteur de 16 pouces et une épaisseur de 3 pouces. Trois tiges de métal seront fournies par section.

Les personnes intéressées doivent présenter une soumission sous enveloppe avant 16h00 le lundi 22 août 2011 avec la mention «Métal pour bordures».

La municipalité ne s'engage à accepter, ni la plus haute, ni aucune des soumissions reçues.

Pour toute information, vous pouvez nous contacter au 418-598-3368.